

*Le Parisien* (25/01/10)

## **La guerre de la nuit est relancée**

**D'un côté, des associations de riverains lancent aujourd'hui un réseau « pour dormir la nuit ». De l'autre, des bars et des élus dénoncent les barrières mises à la vie nocturne.**

| Réagir

Julien Solonel et Eric Le Mitouard |

Elles dénoncent, pêle-mêle, « les vociférations de la population noctambule », « les flaques de vomi sur le trottoir au petit matin », « les terrasses envahissantes ». Aujourd'hui, dix associations de riverains lancent Vivre Paris!, un réseau destiné à lutter contre le bruit dans les quartiers animés de la capitale.

Le Marais, Montorgueil, la Butte-aux-Cailles... « Nous faisons tous le même constat : il est de plus en plus difficile de dormir et de circuler sur les trottoirs à cause des établissements de nuit qui n'acceptent pas de mettre de sourdine et des terrasses qui se répandent sans limite », lance Gérard Simonet, l'un des initiateurs du réseau. Président de l'association Vivre le Marais!, ce retraité très actif a déjà une première victoire à son tableau de chasse : l'interdiction de l'extension d'un bar gay, le Cox, situé rue des Archives (lire ci-dessous).

La mobilisation de ces adeptes de la tranquillité intervient en réponse à la campagne lancée cet automne par des acteurs du Paris by night qui, eux, dénoncent l'application de plus en plus dure de la réglementation occasionnant de nombreuses fermetures administratives. A l'initiative de Ian Brossat, président du groupe communiste au conseil de Paris, les élus ont voté le principe d'états généraux de la nuit, qui rassembleront commerçants, mairie de Paris, ministère de la Culture et préfecture de police.

« Nous voulons être parties prenantes de ces négociations, sinon, ce sera la bronca. Et nous savons faire! » préviennent Gérard Simonet et ses amis. Ces états généraux auront lieu en juin, « et les riverains y seront associés, tempère Ian Brossat. Mais il faut aussi qu'ils acceptent que la nuit n'est pas qu'une source de nuisance, mais aussi d'activités. Et qu'une réglementation interdisant par exemple de danser dans des bars est absurde. » Pour Gérard Simonet, pourtant, pas besoin d'assouplir les règles. « Nous demandons simplement que la loi existante soit respectée! »

Terrasses ou interdictions de danser, les règles vont changer

Concernant les terrasses, Paris travaille justement à la réécriture de la

réglementation.

« En quinze ans, elles se sont totalement transformées. Elles étaient saisonnières, elles deviennent annuelles. Il n'y avait que quelques guéridons et des parasols, maintenant, on voit de véritables constructions en dur se monter avec chauffage... » reconnaît-on au cabinet de Lyne Cohen-Solal, adjointe de Bertrand Delanoë chargée du commerce. Paris planche donc sur un texte qui sera négocié dans tous les arrondissements... Sur ce sujet aussi, les riverains de Vivre Paris! comptent bien se faire entendre.

## La préfecture contre la mégaboîte du Marais

La faute à la mobilisation des associations de riverains? Probablement. Car c'est dans une lettre adressée à l'association Vivre le Marais ! que la préfecture de police de Paris affirme qu'elle s'opposera au transfert d'une licence IV dans des locaux de la rue Pierre-au-Lard. En clair, qu'elle refuse qu'une boîte de nuit s'y implante.

Ces locaux, situés à deux pas de Beaubourg, ont notamment été rachetés par un des gérants du Cox, un bar de la rue des Archives (IVe). « En reliant plusieurs locaux, notamment une galerie d'art et le Spaghetti Bar, les gérants voulaient créer là une boîte de nuit géante, assure Vivre le Marais ! Nous avons donc dénoncé ce stratagème. » **Un nouveau dossier sera déposé** Au conseil d'arrondissement du IVe, les élus s'étaient également prononcés contre ce projet. « L'idée des gérants n'a jamais été de créer une boîte de nuit, se défend Patrice Grenier, leur avocat. Mais plutôt de créer un centre pluriculturel de 300 m<sup>2</sup> avec un studio d'enregistrement pour des groupes ou des émissions de télé, un lieu d'expositions temporaires, ainsi qu'une salle disponible pour des soirées ou des mariages. » Un nouveau dossier, dans lequel ce projet sera développé, va d'ici peu être déposé à la préfecture de police de Paris.